

Droit des libéralités et de l'assurance-vie

Infos pratiques

- > ECTS : 1.5
- > Nombre d'heures : 18.0
- > Langue(s) d'enseignement : Français
- > Niveau d'étude : BAC +5
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Droit et science politique
- > En savoir plus : Site web de la formation <https://formations.parisnanterre.fr/fr/catalogue-des-formations/master-lmd-05/droit-prive-JWQE9R02/droit-du-patrimoine-JX38TPMQ.html>

Présentation

Prolongement du cours de droit des successions et des libéralités de M1, l'enseignement a pour objet l'approfondissement et le développement des connaissances relatives, tant aux libéralités classiques que sont les donations et testaments (formalisme spécifique ; difficultés de qualification) qu'aux libéralités "spéciales" (libéralités avec charges, libéralités graduelles et résiduelles, libéralités entre époux, libéralités-partages). Les libéralités seront confrontées à des outils voisins - le pacte tontinier et, surtout, l'assurance-vie. Le cours sera également l'occasion de présenter la fiscalité des donations et de l'assurance-vie.

Objectifs

approfondir les connaissances relatives aux libéralités, notamment aux règles qui leur sont propres et aux formes originales qu'elles peuvent revêtir ; maîtriser les distinctions, civiles et fiscales, entre les libéralités et des outils voisins - notamment l'assurance-vie.

Évaluation

Contrôle continu

En M2 droit notarial, note de contrôle continu (participation orale, exposé(s), devoir(s) à la maison) prise en compte au stade de l'admission

Pré-requis nécessaires

Avoir suivi un enseignement de droit des successions et des libéralités (en L3 ou M1)

Contact(s)

> Marc Pichard

Responsable Formation initiale
mp@parisnanterre.fr

> Olivier Deshayes

Responsable Formation initiale
odeshayes@parisnanterre.fr